

Avis de Courtoisie

À (Répondant) : Monsieur Gilles Antoine Sillard Aux soins de la soi-disant SCP Sillard et Associés BP 564 73 bis rue du Maréchal Foch 78005 Versailles	De (Proposant) : Mr Yves Danais Mme Heather Danais
--	---

Date: Le 19^{ème} jour de janvier 2015

Objet: **La pleine responsabilité et l'imputabilité personnelle illimitée découlant de la forclusion de toutes les banques, de toutes les entités corporatives gouvernementales et de toutes les grandes corporations suite à l'enregistrement d'inscriptions au UCC par One People's Public Trust. (OPPT)**

Service: par Livraison de main à main / Courrier recommandé No. 1A 107 394 0251 8

DÉCLARATION DES FAITS DÛMENT VÉRIFIÉE:

Concernant toute action future de Mr Gilles Antoine Sillard

à l'adresse Aux soins de la soi-disant SCP Sillard et Associés, BP 564, 73 bis rue du Maréchal Foch 78003 Versailles Cedex désigné(e) ci-après le « **Répondant** » ;

Je me présente ici en tant que seul et unique propriétaire, gardien et fiduciaire ENREGISTRÉ de mon Être, de toutes ses créations et de toutes ses possessions, tel qu'énoncé dans les documents UCC No. 2012127810, 2012127854, 2012127907 et 2012127914 que je réaffirme et que j'incorpore ici en référence comme s'ils étaient énoncés dans leur intégralité, documents dont l'avis original de la DÉCLARATION DES FAITS a été enregistré dans le domaine public et a été transmis par One People's Public Trust, ci-après «OPPT». Je déclare que c'est sciemment, volontairement et intentionnellement que j'ai adopté et que j'ai fait mienne cette DÉCLARATION DES FAITS, je la réaffirme et la ratifie par les présentes comme étant ma propre DÉCLARATION DES FAITS dûment vérifiée, nunc pro tunc praeterea preterea, laquelle n'a pas été réfutée en tant que fondement de droit, en tant que matière de fait et en tant que matière de politique publique, et c'est à ce titre que je me présente ci-après comme étant le «**Proposant**».

AVIS LÉGAL DÛMENT VÉRIFIÉ:

Le Proposant avise officiellement et légitimement le Répondant que le Proposant REFUSE CATÉGORIQUEMENT SON CONSENTEMENT à l'égard de toute action illégale ou illégitime du Répondant qui aurait pour effet de dévaluer, de diminuer, d'abroger, de subjuguier, de subordonner, d'usurper, d'envahir, de violer ou de voler toute valeur enregistrée au nom du Proposant ou toute valeur reliée à son Être, à toutes ses créations et à toutes ses possessions. Le Répondant est dûment mis en demeure de CESSER IRRÉVOCABLEMENT et d'ABANDONNER DÉFINITIVEMENT toute action illégale ou illégitime à l'encontre du Proposant et cette mise en demeure est effective et exécutoire immédiatement.

Le Proposant avise dûment et officiellement le Répondant que le Répondant devient, à compter de cet instant et dorénavant, légalement et légitimement responsable et imputable personnellement quant au principal et au triple en dommages, tel que prévu dans le droit commun, pour toute action illégitime ou illégale de sa part à l'encontre du Proposant, incluant toute action directe ou indirecte, qui causerait ou aurait pour résultat d'infliger tout dommage au Proposant, incluant toute blessure physique, détention physique, saisie de toute propriété, tout dommage à toute propriété, tout dommage financier ou tout autre dommage mesurable et de quelque nature que ce soit au détriment du Proposant.

Le Proposant exhorte le Répondant à diriger toute son attention sur la DÉCLARATION DE FAITS, spécifiquement sur la forclusion, à la fin de l'année 2012, de toutes les corporations gouvernementales du monde entier qui se déguisaient en gouvernements légitimes et sur la forclusion de toutes les banques pour cause de trahison, de sévices et d'esclavage sur la population du monde, à leur insu et sans leur consentement, notamment :

Chartes des gouvernements abrogées: (Réf. : DECLARATION OF FACTS: UCC Doc # 2012127914 Nov. 28, 2012)

«...Que toutes les CHARTES, incluant le Gouvernement Fédéral des États-Unis, ÉTATS-UNIS, "ÉTAT de ...", incluant toutes les abréviations, idem sonans, ou toutes autres formes juridiques, financières ou administratives, **ainsi que tous les équivalents internationaux (toutes les corporations gouvernementales dont la France, le Québec, le Canada et ses provinces, etc.)**, incluant tous les BUREAUX et MINISTÈRES, incluant tous les MINISTRES, les SERVITEURS PUBLICS, incluant tous les DÉCRETS, les TRAITÉS, les CONSTITUTIONS, les INSTITUTIONS, les LOIS, ainsi que tous les autres contrats et ententes conclus sous leur gouverne, sont maintenant nuls et non avenues, **sans effets, ou autrement abrogés, non-réfuté;** »

Chartes des banques abrogées:

(Réf: TRUE BILL: WA DC UCC Doc# 2012114776 Oct. 24, 2012)

“Déclarées et ordonnées irrévocablement abrogées: toutes les chartes de la Banque des Règlements Internationaux (Bank of International Settlements - BIS), les membres qui en découlent (*ce qui inclue le FMI, la Banque Mondiale, toutes les Réserves Fédérales, toutes les Banques de tous les pays*), incluant tous leurs bénéficiaires, incluant tous ceux qui possèdent, opèrent, assistent et se rendent complices de systèmes monétaires privés et leurs mécanismes d'émission et de recouvrement, incluant tous les systèmes judiciaires qui opèrent un SYSTÈME D'ESCLAVAGE ... qui mobilisent des valeurs légales par des représentations illégitimes...”

Cette **DÉCLARATION DES FAITS**, identifiée et réaffirmée ici, **demeure non réfutée et tient lieu de Vérité Absolue de par la loi**, enregistrée dans les archives publiques sur lesquelles s'appuie le monde entier, par ordonnance de la Loi Universelle. Voir : <https://gov.propertyinfo.com/DC-Washington/> (enregistrement requis), ou <http://oppt-france.blogspot.fr/> (en français).

Par conséquent, le Répondant est désormais avisé qu'il agit dorénavant à titre d'individu, sans la protection de la corporation ou du gouvernement qui l'emploie, avec pleine responsabilité personnelle pour TOUTE ACTION QU'IL ENTREPRENDRA à l'encontre du Proposant et ce, en vertu du droit commun protégé et préservé par la politique publique UCC 1-103 et par la Loi Universelle, la juridiction qui gouverne les enregistrements à l'UCC de l'OPPT.

(Réf: **WA DC UCC Réf Doc # 2012113593**)

Dans l'éventualité où le Répondant choisirait d'agir pour le compte d'une corporation ou d'un gouvernement ayant fait l'objet d'une forclusion (*c'est le cas de toutes les corporations gouvernementales et de toutes les banques*), causant ainsi un tort quelconque au Proposant parmi ceux énumérés ci-dessus, alors, le Répondant en sera tenu personnellement et totalement responsable et de façon illimitée. Une telle action du Répondant pourrait entraîner une réparation légitime des dommages tel que prévu dans la politique publique UCC 1-305, incluant et sans s'y limiter, un lien commercial sur ses biens et ses actifs.

De plus, le Proposant attire l'attention du Répondant sur la **DÉCLARATION ET ORDONNANCE UCC Doc # 2012096074** datée du 9 septembre 2012, dûment reconfirmée et ratifiée par le COMMERCIAL BILL UCC Doc. No. 2012114586 et le TRUE BILL UCC Doc. No.2012 114776 stipulants :

Les volontaires des forces militaires... « **d'arrêter et d'emprisonner** tout dirigeant, leurs agents et officiers, leurs représentants, sans égard à leur emplacement, **qui possèdent, opèrent, assistent ou se rendent complices** de systèmes monétaires privés, leurs mécanismes d'émission et de recouvrement, et de tous les systèmes judiciaires qui opèrent des SYSTÈMES D'ESCLAVAGE... »

« .. tous les êtres du créateur vont dorénavant assister tous les Serviteurs Publics identifiés aux présentes pour mettre en oeuvre, protéger, préserver et compléter cette ordonnance par tous les moyens autorisés par le créateur, par, avec et sous leur pleine responsabilité personnelle... »

Si le Répondant cesse irrévocablement et abandonne définitivement toute action pouvant entraîner des dommages au Proposant, toute action initiée contre les actifs du Répondant sera abandonnée.

Le Répondant s'expose à une responsabilité cumulative s'il instruit, dirige ou conspire avec d'autres collègues ou toute tierce partie dans le but de poursuivre toute action dommageable à l'encontre du Proposant. Si une tierce partie ainsi renseignée devait causer tout dommage au Proposant, cette tierce partie sera tenue conjointement et solidairement responsable, tel que prévu dans la doctrine des responsables et des agents qui est énoncée dans la politique publique UCC 1-103. Il est dorénavant de la responsabilité morale et commerciale du Répondant d'aviser toute tierce partie qui viendrait à intervenir à l'encontre du Proposant. De plus, il est de la responsabilité du Répondant de se questionner sur sa responsabilité actuelle et future en relation avec sa connaissance, sa volonté et son intention d'exercer son libre choix de causer des dommages au Répondant. Le Proposant a dûment fourni au Répondant une copie de l'original de l'Avis de Courtoisie en vue de conserver l'original dans ses archives.

Si le Répondant choisissait d'interagir avec le Proposant au-delà de la date des présentes, il le ferait à titre personnel et individuel et les Termes et Conditions du Proposant, numérotées No. YHD-2015-01-19-Sillard, sont offertes au Répondant pour acceptation et la méthode d'acceptation est clairement exposée dans ces Termes et Conditions.

En terminant, le Proposant désire attirer l'attention du Répondant sur les bénéfices positifs que les enregistrements à l'UCC de l'OPPT offrent à chaque personne. Le fait que les banques soient forcloses a pour résultat d'éliminer toutes les dettes. Le fait que les corporations gouvernementales soient forcloses a pour résultat d'éliminer tous les impôts illégitimes, les lois statutaires qui limitent les libertés individuelles et les systèmes judiciaires qui forcent l'application de ces lois, etc.

La nouvelle gouvernance prend maintenant place (voir page 5 pour plus d'informations).

Vous avez été dûment avisé, veuillez agir en conséquence.

Les Proposants: _____

Témoïn: _____

Date: 19 janvier 2015

Nom du Témoïn: _____

À (Répondant) : Monsieur Gilles Antoine Sillard Aux soins de la soi-disant SCP Sillard et Associés BP 564 73 bis rue du Maréchal Foch 78005 Versailles	De (Proposant) : Mr Yves Danais Mme Heather Danais
--	---

Parties:

Ces Termes et Conditions s'appliquent aux parties nommées ci-haut, incluant et sans s'y limiter les collègues et tierces parties agissants pour le compte des parties nommées ci-haut:

Champ d'application

Attendu que toutes les banques et tous les "gouvernements" ont été forclos (réf: UCC Doc # 2012127914 <https://gov.propertyinfo.com/DC-Washington/>), le Répondant agit désormais à titre de **personne individuelle**.

En l'absence de lois ou de statuts gouvernementaux et en l'absence de contrats bancaires ou corporatifs, le seul instrument qui pourra obliger des performances entre les individus est un contrat légitime liant les parties.

Les responsabilités du Répondant

Il est à la charge et de la responsabilité du Répondant de fournir une preuve, sous la forme d'une réponse suffisamment vérifiable, qu'il existe entre les parties un contrat légitime préalable liant les parties.

Par ailleurs, tout contrat préalable liant les parties qui est déclaré par le Répondant doit présenter tous les éléments d'un contrat légitime, ce qui doit inclure, mais sans s'y limiter : une offre, une acceptation, une déclaration complète des faits, les intentions et les considérations de chaque partie. De plus, tous ces éléments doivent avoir été divulgués sciemment, librement et intentionnellement au Proposant. En l'absence d'un contrat légitime liant les parties, le présent document constitue une offre contractuelle de termes et conditions de bonne foi entre les parties qui, sur acceptation, constituera un contrat légitime liant les parties.

Il est de la responsabilité du Répondant d'informer et d'aviser de ces termes et conditions tout collègue ou tierce partie qui agira pour le Répondant. Voir la cédule A pour connaître les obligations contractuelles qui s'appliqueront sur acceptation de ces termes et conditions.

Réponse suffisamment vérifiable

Dû à la gravité de la situation, seule une réponse qui satisfait aux critères suivants sera considérée comme une réponse suffisamment vérifiable. La réponse devra satisfaire à toutes les conditions suivantes:

1. Sa vérification doit être dûment enregistrée et assermentée par une autorité compétente, elle doit réfutée point par point le document du Proposant avec explications et détails à l'appui ;
2. Elle doit être munie d'une procuration écrite et signée du répondant si la réponse est faite par une autre personne que le Répondant;
3. Tous les mots utilisés doivent être définis dans un dictionnaire commun (ex. : Larousse, Petit Robert).

Aucune correspondance n'aura lieu par téléphone.

Une télécopie ou une numérisation de ce document liera les parties comme un original.

Méthode de rejet

Aucun contrat ne sera considéré en force si le Répondant n'exécute aucune des actions listées dans la cédule A.

Pas d'action, pas de contrat.

Méthode d'acceptation

Un contrat légitime liant les parties entrera en force en toute connaissance de cause de la part du Répondant si le Répondant ou l'un de ses agents ou tierces parties exécute une des actions listées dans la cédule A

L'Action constitue l'acceptation.

Termes d'acceptation

L'Acceptation implique le consentement du Répondant aux conditions suivantes:

1. L'acceptation de tous les termes et conditions stipulés ci-haut;
2. Aucune limite sur les charges payables en vertu de la cédule A;
3. Le Répondant renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute objection, immunité ou défense.

Cédule A

Devise: Once troy d'argent* pur à 99.9%. (symbole : XAG)

*L'argent a été choisi parce que toutes les corporations qui émettaient des devises ont été forcloses.

Frais de recouvrement: les frais de recouvrement pour tout montant facturé demeuré impayé sont en sus.

Liste des Tarifs :

Item	Description	*Tarif
1	Toute réclamation en l'absence d'un contrat légitime liant les parties	5,000 XAG
2	Exécuter ou tenter d'exécuter tout instrument de dette émis par une entité corporative forclose	5,000 XAG
3	Exécuter ou tenter d'exécuter un jugement d'une "Cour"	5,000 XAG
4	Recourir aux services de toute tierce partie sans un contrat légitime préalable liant les parties	15,000 XAG
5	Bris de confidentialité incluant, mais sans s'y limiter, tout formulaire, avis ou lettre adressée à quelqu'un d'autre que le Proposant à l'adresse de retour mentionnée sur les documents du Proposant	1,000* XAG
6	Toute menace illégitime, physique ou non, incluant, mais sans s'y limiter à toute menace de poursuite, d'arrestation, de lésions corporelles ou d'action judiciaire	15,000* XAG.
7	Toute blessure physique illégitime incluant, mais sans s'y limiter à toute entrave à la liberté du Proposant ou toute blessure physique infligée au Proposant	20,000* XAG
8	Tout dommage réparable illégitime à la propriété privée du Proposant ou à ses biens, initié ou causé par l'intervention du Répondant	15,000* XAG
9	Toute destruction illégitime de la propriété privée ou des biens du Proposant incluant, mais sans s'y limiter à tout dommage irréparable	20,000* XAG
10	Toute réclamation visant la propriété privée ou les biens du Proposant, incluant, mais sans s'y limiter à toute mise en vente ou mise aux enchères	30,000* XAG
11	Toute action à l'encontre d'une tierce partie non liée aux termes et conditions du contrat légitime liant les parties qui a pour effet de causer des dommages ou des soucis au Proposant	10,000* XAG
12	Tout appel téléphonique du Répondant ayant pour but de poursuivre toute réclamation en l'absence d'un contrat légitime liant les parties ou en infraction à un contrat légitime existant	5,000* XAG
13	Toute saisie de la propriété privée ou de biens du Proposant en garantie de paiement de toute réclamation en l'absence d'un contrat légitime liant les parties ou en infraction à un contrat légitime existant	10,000* XAG par jour de calendrier
14	Chaque jour où un lien est maintenu à l'encontre de la propriété privée ou d'un bien du Proposant, incluant, mais sans s'y limiter à une hypothèque légale, en l'absence d'un contrat légitime liant les parties ou en infraction à un contrat légitime existant.	15,000* XAG par jour de calendrier
15	Arrestation ou détention illégitime du Proposant, par jour de calendrier ou par portion de jour	10,000 XAG par jour de calendrier
16	Toute exploitation ou perpétuation de tout système monétaire privé dans ses mécanismes d'émission et de recouvrement, de tout système judiciaire qui opère des SYSTÈMES D'ESCLAVAGE à l'encontre du Peuple Unique*. *Peuple Unique ou One People tel que défini dans UCC# 2012079290	10,000* XAG par jour de calendrier

Note: En l'absence d'un contrat légitime liant les parties, tous frais, charge ou facture sur une base progressive, incluant, mais sans s'y limiter à tout composant portant intérêt, sera traité en tant qu'incident distinct. Les unités incrémentales prévues détermineront le nombre d'incidents facturés.

Modifications aux Termes et Conditions

Les Termes et Condition peuvent changer à tout moment. Le cas échéant, de nouveaux termes et conditions seront présentés au Répondant, lesquels supplanteront et annuleront les termes et conditions précédents.

One People's Public Trust (OPPT) – (La Fiducie Publique du Peuple Unique)

Les documents de l'OPPT qui ont été rendus publics le 25 décembre 2012 se sont répandus dans le monde entier comme une traînée de poudre, constituant un mouvement populaire en croissance accélérée endossé par des centaines de milliers de personnes à travers le monde (bientôt des millions) qui visent tous le même but commun : se libérer de l'esclavage de l'ancien système et vivre leur vie dans le libre choix d'exercer leur propre libre arbitre.

Le système en place a échoué et il est actuellement maintenu en vie artificiellement uniquement grâce à l'énergie qui était déjà emmagasinée dans ses organes avant que les forclusions et les saisies se mettent en place. Les documents de l'OPPT ouvrent toutes grandes les portes sur la possibilité, pour chacun, de se libérer définitivement des chaînes de l'ancien système et sur l'opportunité de co-crée ensemble un nouveau système aligné sur nos désirs et nos libres choix dans lequel chaque être humain agit pour le plus grand bien de la collectivité et dans lequel chaque être humain peut prospérer.

Qu'est-ce que One People's Public Trust ?

One People's Public Trust (*La Fiducie Publique du Peuple Unique*) est constituée de chaque personne vivant sur la planète, de la planète elle-même et du Créateur.

Les fiduciaires de One People's Public Trust est un groupe de personnes très qualifiées, incluant des professionnels du droit qui, en conjonction avec un groupe d'experts agissant depuis l'intérieur du système financier, ont réalisé et mené à bien des enquêtes approfondies pour mettre à jour les fraudes massives à l'échelle planétaire qui se déroulent à notre époque.

Après avoir enquêté dans le secret et dans la plus grande prudence, l'OPPT en a conclu, de par les résultats de ces enquêtes, que des corporations agissant sous le déguisement de gouvernements élus par le peuple ou opérant par dictature, avec la complicité des systèmes financiers en place, se sont rendues coupables de haute trahison envers la population de cette planète, à l'insu et sans le consentement volontaire et intentionnel de cette même population.

Au moyen d'une série d'enregistrements officiels aux archives publiques effectuées au nom des Êtres qui constituent le peuple unique de cette planète, de ses terres, de ses airs et de ses mers ainsi que de toutes ses créations, toutes les possessions illégitimes et illégales et toutes les actions visant le contrôle planétaire de la part des responsables, leurs agents et bénéficiaires ont été légalement et légitimement saisis et forclos, suite à leur propre libre choix de ne pas remédier aux dommages qu'ils ont causés. Le rapport final de toutes ces enquêtes peut être consulté via le lien hypertexte suivant : <http://www.scribd.com/doc/118067922/PARADIGM-DOCUMENT-FROM-THE-TREASURY-FINANCE-AG-INDUSTRIESTRASSE-21-CH-6055ALPNACH-DORF-SWITZERLAND>

L'OPPT protège et préserve tous les Êtres et les valeurs, incluant tout l'or et l'argent qui a été détourné et exploité frauduleusement par le système bancaire. Le peuple unique de cette planète et tous ses Êtres, protégés et préservés par la Fiducie, individuellement et équitablement, sont désormais les seuls et uniques émetteurs légaux et légitimes de toute REPRÉSENTATION de valeurs, et en particulier, de devises.

Le prétendu système bancaire central n'a plus aucun actif sur lequel appuyer ses échanges ou ses devises. Les fiduciaires ont attribué un montant significatif de valeurs à chaque Être humain, pour une valeur équivalant à plusieurs fois l'endettement total d'une vie pour un individu moyen. Évidemment, il n'y a aucune dette à rembourser. Toutes les dettes ont été éliminées par le simple fait que les banques n'ont pas été en mesure de fournir la moindre preuve qu'un montant a été effectivement déboursé par elles pour les prêts qu'elles ont consentis, ce qui fait qu'aucun prêt n'a jamais été véritablement effectué par une banque et, par un effet de loi, en se basant sur les faits et en matière de politique publique, les banques ont ainsi consenti, de leur propre chef, à être forcloses et saisies de tous leurs avoirs.

De nombreux changements significatifs se sont opérés, notamment le fait que nous vivons désormais dans un monde impliquant la notion de responsabilité et d'imputabilité personnelle illimitée, ce qui pourrait peut-être en déranger quelques-uns, mais quand on peut compter, au besoin, sur un actif d'avoirs énorme, cet inconfort éventuel s'en trouve grandement atténué.

Dans le même temps, les fiduciaires ont mis sur pied un système de gouvernance dans chaque pays. On les appelle des Centres des Valeurs d'Actifs du Créateur ou CVAC (Creator's Value Asset Centers). Le système des CVAC est à l'opposé des dispositifs corrompus de pillage systématique contrôlés de l'extérieur qu'on appelait « gouvernements ». Ils sont, dans les faits, en commerce et en loi, préservés par politique publique et ENREGISTRÉS en tant qu'entité à part entière, appartenant conjointement et équitablement, en titres, en valeurs et en droit, à chacun des Êtres humains de cette planète.

Les CVAC ont le mandat implicite et exclusif d'être entièrement transparentes avec, pour unique objectif, de servir les habitants de cette planète au moyen de la mise sur pied de systèmes d'assistance à la population qui sont jugés nécessaires ou souhaitables, et ce, sans que jamais ces systèmes ne puissent empiéter sur un quelconque aspect du libre choix de tout Être humain.

Le système des CVAC se présente comme un réseau planétaire, complètement interconnecté et opéré par des serveurs publics qui agissent avec pleine responsabilité et imputabilité personnelle à tout moment. Chaque Être humain sur terre est desservi par le CVAC et ses succursales. Chaque ancienne nation de la planète a une succursale CVAC qui lui est réservée. Cet incroyable changement de paradigme est en train de se déployer en ce moment même.

Pourquoi alors, dans la vie de tous les jours, semble-t-il que rien n'ait changé? L'ancien système est actuellement dans le déni et, même si des négociations aux plus hauts niveaux sont présentement en cours, les nouvelles de l'existence de la Fiducie sont délibérément tenues à l'écart des grands médias de masse par le prétendu système corporatif pour continuer à tromper la population de cette planète comme il l'a toujours fait. La mise en oeuvre imminente de CVAC financés viendra bientôt corriger cette situation.

Ce document qui est entre vos mains fait en sorte que VOUS savez maintenant ce qui se passe réellement. Vous êtes maintenant un acteur impliqué dans ce changement de paradigme. Ce document constitue un défi légal et légitime pour approcher les individus agissants dans l'ignorance du nouveau système et qui, sciemment, volontairement et intentionnellement, tentent d'usurper, de violenter, d'abroger, de subjuguier et de subordonner les Êtres humains de cette planète.

Ce document constitue aussi une invitation qui vous est adressée pour participer, de façon transparente et dans l'intégrité, à la plus grande période de changement jamais vue sur cette planète.

Dans les mois à venir, notre monde va changer du tout au tout. Notre véritable histoire nous sera révélée en même temps que toute la vérité sur le système sous le joug duquel nous avons survécu et peiné si longtemps.

Plusieurs technologies qui nous ont été cachées par l'ancien système nous seront bientôt révélées dans plusieurs domaines incluant la production d'énergie, la santé et les transports. La guerre, la maladie et la pollution deviendront choses du passé.

Il appartient à chacun de nous de faire ses propres recherches. La patience est de mise alors que chacun apprivoise sa propre compréhension sur ce qui est en train de se passer et que chacun soupèse les choix qu'il devra faire, en harmonie avec ce qui résonne à l'intérieur de lui.

Il y a plusieurs groupes dans le monde qui se sont formés spontanément pour développer des stratégies sur les meilleures façons d'utiliser les documents de l'OPPT en vue d'aider les populations à se libérer et plusieurs autres travaillent à faire circuler l'information à travers le monde au moment où le système des CVAC est sur le point de se déployer.

Recherchez sur Google: One People's Public Trust, OPPT ou , <http://i-uv.com/oppt-absolute/> ou allez sur <http://oppt-france.blogspot.fr/> (en français).

PJ :

1- Motu Proprio du Pape François du 11 juillet 2013;